



Séquestration de mes meubles.

Par **sendousse**, le **02/07/2015** à **00:19**

BONJOUR marque de politesse

J'habite chez mes beaux-parents, après un différent avec mon épouse, le beau père séquestre l'ensemble de mes biens en changeant la serrure de la pièce que j'occuper avec mon épouse dans sa villa a - t - il le droit ? de me refuser l'entrée? Merci.

Par **moisse**, le **02/07/2015** à **07:44**

Bonjour,

En réalité il vous met à la porte.

Ce n'est donc pas le séquestre des meubles qui est en cause, mais votre droit d'occupation.

Si vous payez un loyer, vous êtes protégé par les règles des baux, même si celui-ci n'est pas écrit.

Sinon il ne vous reste qu'à chercher un logement et par la suite récupérer vos biens, ce qui à mon avis se fera sans problème.